

resplendissant, où le Nom de MARIE était gravé en caractères du plus vif éclat ; ils se montrèrent tous à l'heureuse mère et lui dirent que le Nom de sa Fille était celui de Marie, qu'elle y voyait tracé ; que la divine Providence le lui avait imposé et voulait qu'elle et Joachim le lui donnassent sans différer. La Sainte appela son Epoux pour conférer avec lui sur la volonté de Dieu en ce qui concernait le Nom de leur Fille ; et le bienheureux père accepta ce Nom avec une joie particulière et de pieux sentiments. Ils déterminèrent de convoquer leurs parents et un prêtre, pour imposer le Nom de Marie à Celle qui venait de naître, avec une grande solennité, et dans un banquet somptueux. Les anges le célébrèrent avec une douce et merveilleuse harmonie qui ne fut entendue que de la Mère et de sa très sainte Fille. Ainsi, le même Nom qui avait été donné à notre divine Reine par la très sainte Trinité dans le ciel, lui fut pareillement donné sur la terre, huit jours après sa naissance. Il fut inscrit au registre commun, lorsque sa Mère monta au temple pour y accomplir la loi, comme nous le disons dans la suite.

Ce fut là le plus extraordinaire enfantement que l'on eût jamais vu jusqu'alors au monde, et qui puisse avoir lieu chez une simple créature. Ce fut la plus heureuse naissance que la nature pût connaître, puisqu'elle ne se trouve pas seulement exempte des souillures du péché dès le premier instant, mais que l'Enfant naquit plus pure et plus sainte que les plus hauts Séraphins.

Oh ! que notre petite Marie est belle ! Elle est toute belle et très douce en ses délices, parce qu'elle possède toutes les grâces et toutes les beautés sans qu'il lui en manque aucune. O heureux enfantement ! ô naissance salulaire ! qui pendant tous les siècles passés avez été la plus grande complaisance de l'auguste Trinité, la réjouissance des anges, le soulagement des pécheurs, la